

Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes

Notes:

Introduction

“L’union internationale des travailleurs de l’alimentation, de l’agriculture, de l’hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes (UITA) est une fédération internationale de syndicats composée de 340 organisations affiliées représentant au total plus de 12 Millions de travailleurs dans 128 pays et de plus de 25 Millions de personnes financièrement affiliées à l’UITA. Les membres sont employés dans l’agriculture, la préparation et la fabrication d’aliments et de boissons, les hôtels, les restaurants et les services connexes, toutes les étapes du traitement du tabac. Le siège de l’UITA se trouve à Genève, Suisse, avec des bureaux de liaison à Bruxelles, Belgique (Europe), Barbade (Caraïbes), Montevideo, Uruguay (Amérique latine), Nairobi Kenya (Afrique), et Sydney, Australie (Asie/Pacifique).”

1. Source d'Information

Réponse à l'enquête	Yes	Date of Arrival: 13.09.2002
Complété par	Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes (IUF)	
Langue originale	Anglais	

3. Questions 16-28 - Part II

Promotion			
16		Il est important de connaître les barrières à l'organisation des ouvriers agricoles. Manque de liberté d'association, etc... Le Travail de Nuit (femmes), Convention (révisée), 1948 (n°89), et la convention sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949 (n°98) ne sont pas appliquées. L'UITA croit que le BIT devrait encourager activement les droits des travailleurs à organiser et à négocier collectivement et à syndicaliser la représentation à tous les niveaux. Ceci est le seul moyen de garantir le droit des travailleurs à un environnement sain et sécurisé. En pratique cela veut dire la promotion de :	
		<ul style="list-style-type: none"> - Commissions tripartites nationales industrielles et spécifiques sur la politique de la santé et de la sécurité. - Consultation appropriée des gouvernements avec les organisations représentatives des syndicats et des employeurs. - Dialogue social aussi bien en conférences qu'en séminaires ou en réunions. - Représentants de la santé et de la sécurité sur le lieu de travail, élus par les travailleurs, y compris la sécurité mobile, des représentants de l'agriculture, et des comités conjoints travailleurs-direction sur la santé et la sécurité au travail. - Campagnes pour ratifier et promouvoir l'application pratique des normes de l'OIT, par exemple la Convention sur la Santé et la Sécurité au Travail, 1981 (N°. 155), la Convention sur la Sécurité et la Santé dans l'agriculture, 2001(N°. 184), et également la promotion d'un système efficace de gestion de la santé et de la sécurité ; - Campagnes spécifiques prioritaires de prévention, par exemple, sur les dangers de la machinerie, les pesticides, les poussières, les blessures répétitives et les désordres au niveau des muscles et des os; - Réserve d'informations et stage de prévention et mesures de contrôles. - Assistance sur le lieu de travail par le biais d'inspections gouvernementales et conseil sur l'amélioration des conditions de travail ; - Reconnaissance de l'importance de services d'inspection gouvernementaux fondés de manière adéquate ainsi que pour les Conventions de l'OIT. - Un système de sanctions où les employeurs négligents seront punis. 	
Normes			
17	A	Utilisées comme guides lors de la formulation de la législation et de la pratique nationales	-
	B	Intention d'utilisation pour établir une législation et une pratique nationales	-
18		Intention d'entamer des procédures de ratification	-
19	A	Articles spécifiques constituant un obstacle à la ratification	-
	B	Autres obstacles à la ratification	-

	C	Mesures qui devraient être prises dans le but de surmonter ou éliminer ces obstacles	-
20		Préoccupations en matière de SST qui devraient faire l'objet d'une nouvelle action normative	L'UITA veut voir l'introduction de représentants agricoles de la sécurité mobile, légalement habilités et convenablement financés, comme un moyen d'assurer l'application efficace des normes de sécurité et de santé dans ce secteur. Egalement des normes pour aider à prévenir les blessures répétitives et les désordres au niveau des muscles et des os dans le domaine de l'agriculture, aliments et boissons, fabrication et hôtel/tourisme ainsi que dans d'autres secteurs. Il devrait aussi y avoir une norme générale sur le temps de travail, construction, article 20 de la Convention N°184.
Recueils de Directives Pratiques			
21		Intention d'utiliser	-
22		Préoccupations en matière de SST qui devraient faire l'objet de nouveaux Recueils de directives pratiques	L'UITA veut un code d'usage pour le secteur de l'agriculture pour compléter la Convention N°184. Cette question a été soulevée par l'UITA à la Conférence internationale du travail de 2001, et une commission d'administration a été créée par l'OIT afin de suivre cette question.
Coopération Technique			
23		Commentaire	En préparation des négociations sur la Convention n°184, l'UITA, avec l'aide de ACTRAV et aussi l'expertise technique de SafeWork, un certain nombre d'ateliers en Afrique, ECE, Amérique Latine et Asie traitaient tous les points listés dans A-K. Des rapports détaillés ont été soumis à ACTRAV.
	A	Formulation d'une politique	-
	B	Réforme de la législation	-
	C	Prise de conscience et actions de mobilisation	-
	D	Infrastructures nationales	-
	E	Services d'inspection	-
	F	Gestion et diffusion des informations	-
	G	Collecte et traitement des données	-
	H	Renforcement des capacités d'action des organisations d'employeurs et de travailleurs	-
	I	Développement des liens et des réseaux entre les institutions, organismes et organisations nationales	-
	J	Santé et bien-être	-
	K	Problèmes relatifs à la SST pour lesquels des distinctions spécifiques entre hommes et femmes doivent être prises en compte	-
	L	Autres domaines	-
24		Manières dont le BIT pourrait améliorer ses activités de coopération technique dans ce domaine	Doivent être pris en considération les points suivants : - Consultation des partenaires sociaux au moment du développement des objectifs de l'OIT par pays. - Encouragement du dialogue social et des droits des travailleurs. - Engagement des documentalistes de l'OIT pour des campagnes d'information, de stages et de prévention
Information			
25		Moyens par lesquels le BIT pourrait améliorer ses activités concernant la collecte, le traitement, la mise à jour, la diffusion, et la mise à disposition du public d'informations relatives à la SST	Ceci ne devrait pas être uniquement des statistiques d'accidents ou de maladies, bien qu'il faille en prendre compte. Il devrait aussi y avoir un accès à des informations claires et sérieuses sur les dangers au travail et leur prévention, y compris les informations sur la prévention du HIV/SIDA.